



Vice caché sur maison de 2013?

Par quentin35

Bonjour,

Fraîchement propriétaires d'une maison de 2013 nous venons d'avoir la mauvaise surprise de constater que cette dernière n'est pas reliée au Telecom (ce qui implique pas de d'internet).

Lors de la première visite les anciens propriétaires nous avaient indiqués avoir un "bon réseau et un bon débit" pour internet et que la maison possédait beaucoup de prises pour brancher la box internet.

Lors du passage d'orange pour l'installation, ils nous annoncent que la maison n'est pas reliée et qui faut prévoir un raccordement via une gaine enterrée et au vu de la distance qui nous sépare de la limite de la propriété (100m) cela est très coûteux.

Nous avons bien entendu contacté les anciens propriétaires qui finalement utilisaient une clef 4G.

Quels droits pouvons-nous faire valoir?

Car nous aurions négocié la maison si nous avions su les frais de raccordement qu'il nous attendaient.

Cela peut-il s'apparenter à un vice caché?

Pour nous il est évident qu'une maison de 2013 possède internet.

D'avance merci pour votre aide et vos éclairages !

Bonne journée